



**Arrêté n°D325072AT**

**Portant sur une restriction de circulation sur la  
RD n° D331B et D331B\_BRE\_10**

STAM Terres de Lorraine

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

VU le Dossier d'Exploitation Sous Chantier du 03/03/2025 transmis par le Service Territorial d'AMénagement Terres de Lorraine ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux d'inspection détaillée périodique du pont D331.050 sur les RD n° D331B du PR 0+250 au PR 0+831 et D331B\_BRE\_10 du PR \*0\*+0 au PR \*0\*+143, sur le territoire de la commune de Méréville, pour le compte du Conseil, Départemental de Meurthe-et-Moselle ;

SUR la demande du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle - STAM Terres de Lorraine en date du 28/02/2025 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux par intérim ;

## **ARRETE**

**Article 1er** - Le 11 avril 2025, de 09H00 à 17H00, toute circulation est interdite sur les RD n° D331B du PR 0+250 au PR 0+831 et D331B\_BRE\_10 du PR \*0\*+0 au PR \*0\*+143, sauf et exclusivement dans le cadre de l'activité du chantier pour l'entreprise DEGIS et ses sous-traitants, le gestionnaire de la voirie départementale, et les services publics de sécurité.

**Article 2** - Les usagers doivent emprunter la déviation suivante :

- Pour les usagers souhaitant sortir de la RD331, pour rejoindre Méréville, depuis le sens Ludres vers Viterne :

Poursuivre sur RD331 et emprunter la bretelle de sortie RD331D "*D331D - PONT-SAINT-VINCENT*". Au giratoire suivre la RD331E en direction de Nancy. Se réinsérer sur RD331 et suivre la bretelle de sortie RD331C "*D331C - MEREVILLE*". Continuer sur RD331C en direction de Méréville.

- Pour les usagers en provenance de Méréville et souhaitant s'insérer sur RD331 en direction de Viterne :  
Suivre la RD331C en direction de Nancy et s'insérer sur RD331. Au giratoire du "Mauvais Lieu", faire demi-tour.

**Article 3** - En cas d'intempéries ou de problèmes techniques survenant pendant la durée du chantier, celui-ci est susceptible d'être prolongé jusqu'au 18 avril 2025.

**Article 4** - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge et sous la responsabilité de la régie du STAM Terres de Lorraine.

**Article 5** - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services départementaux par intérim,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

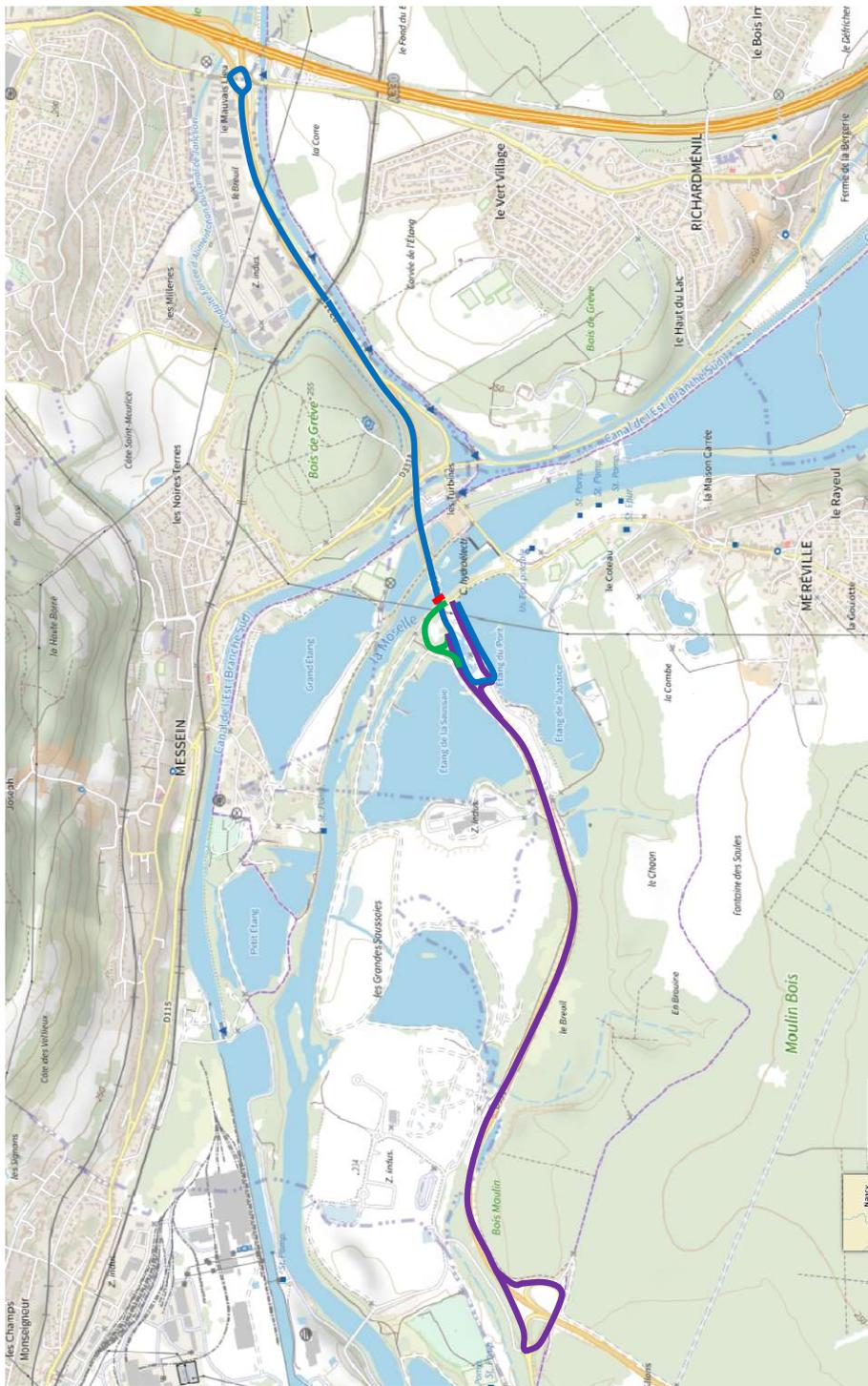
Et adressé en copie à :

- Messieurs les Maires des communes de Méréville et Messein,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

**NANCY, le 04 mars 2025**

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Pour la Présidente du Conseil Départemental,  
Le Directeur Infrastructures et Mobilité



**RD331B et RD331B BRE 10**  
**Bretelles RD331B de la RD331**  
**Fermeture pour IDP OA D331.050**  
**le 11/04/2025**

**PLAN DE DEVIATION**

-  Zone de chantier
-  Sections fermées à la circulation
-  Déviation de la bretelle de sortie RD331B\_BRE\_10 de la RD331
-  Déviation de la bretelle d'insertion RD331B de la RD331